

RÈGLEMENTS DU CPA L'ACADIE

- Les frais d'inscription de 60\$ ne sont pas remboursables. Ce montant sert à défrayer les coûts de la carte de membre et l'inscription à Patinage Canada (incluant la cotisation à la FPAQ, les frais d'assurance exigés pour chaque patineur) et les frais d'administration du club. Lors d'un remboursement en cours de saison, une évaluation des frais encourus sera faite et cette somme sera déduite du montant à rembourser.
- Les cours doivent être payés en totalité à l'inscription. Le coût des cours privés (Patinage STAR) n'inclut pas les frais de l'entraîneur professionnel.
- Des frais de 35 \$ seront exigés pour les chèques sans provision.
- Il est interdit de laisser votre enfant seul à l'aréna. Le CPA n'est pas un service de garde.
- Le port du casque protecteur de type hockey (pas de casque de vélo) est recommandé pour tous par Patinage Canada mais est OBLIGATOIRE pour les patineurs Débutant et étape 1. Le casque doit être de la bonne grandeur et être ajusté correctement.
- Le port du costume du club est obligatoire pour tous les élèves des étapes 2 à 7. L'élève doit se procurer le costume à la boutique du club. Les élèves qui ne se conforment pas à cette règle se verront refuser l'accès à la patinoire. Le port du costume n'est pas requis pour les patineurs STAR mais ces derniers doivent porter des vêtements adéquats.
LA DATE LIMITE POUR SE PROCURER LE COSTUME EST LE 1^{er} OCTOBRE 2011.
- Le port de l'habit de neige est interdit. Les patineurs doivent porter des vêtements adéquats leur permettant de bouger aisément. Tous les patineurs doivent porter des gants ou des mitaines durant les leçons. Le port des jeans est interdit en tout temps. Les cheveux longs doivent être attachés. La gomme à mâcher et les bonbons sont interdits sur la patinoire.
- Les patins doivent être en bon état et de préférence avec une bottine rigide. Les lames doivent être vérifiées et aiguisées.
- Les patineurs doivent arriver au moins 15 minutes avant le début du cours et être présent pour la période d'échauffement obligatoire.
- Tous les patineurs doivent se changer et mettre leurs patins dans les chambres réservées à cette fin. Pour des raisons de sécurité évidentes, il est strictement interdit d'utiliser les estrades. Un seul parent par famille est admis dans les chambres. Les estrades sont réservées aux parents et aux spectateurs. Les assurances du club ne couvrent pas les blessures causées à un patineur qui tomberait dans les estrades. De plus, le béton endommage les lames des patins.
- Les parents n'ont pas accès à la patinoire et doivent demeurer dans les estrades durant la leçon. Il est défendu de s'asseoir de l'autre côté de la patinoire (banc des joueurs) et de donner des directives à son enfant durant la leçon.
- Les assistants de programme du Patinage Plus sont bénévoles et relèvent du professionnel autorisé et présent sur la patinoire. Les parents doivent toujours s'adresser au professionnel responsable du groupe AVANT ou APRÈS la leçon.
- Aucun écart de langage ou impolitesse de la part de patineurs ou de parents envers les entraîneurs, les assistants de programme, les bénévoles ou la direction ne sera toléré. L'expulsion de l'aréna et la résiliation de l'inscription de l'enfant sera immédiate. Aucun remboursement ne sera effectué.
- La direction se réserve le droit de retirer un enfant du programme (pour les Débutants après 3 cours) si celui-ci n'est pas en mesure de suivre de façon adéquate et autonome les leçons offertes par le CPA.
- Les parents qui désirent obtenir des informations ou qui auraient des commentaires au sujet des cours doivent s'adresser à la direction.
- Le club ne peut être tenu responsable d'accidents, d'objets perdus ou volés.
- Le club n'est pas responsable du temps de glace perdu à cause d'événements hors de son contrôle. Aucune reprise n'est prévue.
- La session de cours pour la saison régulière 2011-2012 se termine en février (veuillez vous référer au calendrier de la saison). Les élèves qui participent au spectacle de fin d'année devront déboursier un montant additionnel (entre 20\$ et 25\$) pour la location ou l'achat de costumes. Environ 4 semaines de pratique sont prévues au calendrier 2011-2012. Durant les pratiques du spectacle, une seule absence est tolérée. Les patineurs qui ne se conforment pas à cette règle seront retirés du spectacle (aucun remboursement). * *Le CPA l'Acadie se réserve le droit d'annuler le spectacle de fin d'année pour des raisons d'ordre majeur. Dans ce cas, la date de la saison régulière pourrait être légèrement modifiée.*
- Les patineurs ainsi que leurs parents doivent se conformer aux règlements du club en tout temps. La direction se réserve le droit d'expulser ou d'interdire l'accès aux patineurs ou aux parents qui ne respectent pas les règlements.

FORMULE D'ATTESTATION DES RÈGLEMENTS

J'ai lu et compris les règlements du CPA l'Acadie et je m'engage à les respecter.

Nom du parent (lettres moulées)

Date : _____
jour / mois / année

Signature du parent

Signature – Responsable du CPA